



Passerelle entre la première année de licence Sciences pour la santé et la deuxième année d'Ifsi

Sandrine Grenon, Véronique Guibert, Cynthia Engels, Pierre Wolkenstein,
Servane Chabroux-Vinson, Caroline Barau

► To cite this version:

Sandrine Grenon, Véronique Guibert, Cynthia Engels, Pierre Wolkenstein, Servane Chabroux-Vinson, et al.. Passerelle entre la première année de licence Sciences pour la santé et la deuxième année d'Ifsi. Soins, 2024, 69 (888), pp.8-13. 10.1016/j.soin.2024.07.005 . hal-04688590

HAL Id: hal-04688590

<https://hal.science/hal-04688590v1>

Submitted on 20 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Passerelle entre la première année de licence Sciences pour la Santé et la deuxième année d'IFSI : une expérimentation réussie à l'Université Paris-Est Créteil.

Sandrine Grenon^a, cadre de santé formateur, sandrine.grenon@aphp.fr

Véronique Guibert^b, cadre de santé formateur, veronique.guibert@u-pec.fr

Cynthia Engels^{b,c}, MCF en sciences de la rééducation-réadaptation, cynthia.engels@u-pec.fr

Pierre Wolkenstein^b, doyen de la Faculté de Santé, pierre.wolkenstein@u-pec.fr

Servane Chabroux-Vinson^d, directrice des soins IFSI, servane.vinson@aphp.fr

Caroline Barau^b, Assesseur en charge de l'Universitarisation des Professions de Santé

^a Assistance publique – Hôpitaux de Paris, centre de formation et du développement des compétences, Ifsi/Ifas Émile-Roux, 1 avenue de Verdun, 94450 Limeil-Brévannes, France

^b Université Paris-Est Créteil, Faculté de Santé, 8 rue du Général Sarrail, 94010 Créteil cedex, France

^c Université Paris-Est Créteil, Inserm, IMRB, CEpiA Team, 8 rue du Général Sarrail, 94010 Créteil cedex, France

^d Assistance publique – Hôpitaux de Paris, centre de formation et du développement des compétences, Ifsi Henri Mondor, 1 rue Gustave Eiffel, 94000 Créteil, France

Auteur correspondant.

Adresse e-mail : caroline.barau@u-pec.fr (C. Barau), 06 77 19 79 21.

Déclaration de liens d'intérêts

Les auteurs déclarent ne pas avoir de liens d'intérêts.

Résumé (499 caractères, espaces compris) :

L'Université Paris-Est Créteil propose une passerelle permettant l'accès en deuxième année d'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) après une première année de licence Sciences pour la Santé. Huit étudiants ont intégré la deuxième année d'IFSI via cette passerelle. A l'issue de la session 1, 7 étudiants sur 8 peuvent passer en troisième année d'IFSI. Les résultats de cette passerelle sont encourageants, tant dans les résultats scolaires que dans les retours qualitatifs des étudiants.

Mots-clés :

Licence Sciences pour la Santé, formation en soins infirmiers, universitarisation, passerelle, expérimentation

Introduction

Dans le cadre de la réforme de l'accès aux études de santé¹ et pour répondre à l'évolution nationale des études en santé, la faculté de Santé de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) a ouvert, à la rentrée universitaire 2020-2021, une licence Sciences pour la Santé (LSPS). Celle-ci constitue désormais la principale voie d'accès aux études de médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie (MMOP) à l'UPEC. Les étudiants peuvent candidater à l'entrée en MMOP dès la fin de la première année ou attendre la deuxième voire la troisième année de licence pour présenter leur candidature, avec deux chances d'accès au total.

Dans le contexte de l'universitarisation des professions paramédicales, le projet d'expérimentation « Mutualisation et Echanges en Formations en Santé » déposé par la faculté de Santé de l'UPEC et autorisé en novembre 2020 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, a pour objectifs premièrement de favoriser la réussite des étudiants en reconnaissant les savoirs acquis et deuxièmement de leur permettre de s'orienter vers d'autres filières de santé, soit, pour l'UPEC, les formations en soins infirmiers, en ergothérapie, en électroradiologie médicale et en kinésithérapie, ce qui impliquait la création de passerelles entre la LSPS et ces différentes filières^{2,3}. Afin de sensibiliser les étudiants aux métiers de ces passerelles, une option paramédicale leur a été proposée au deuxième semestre.

Dans cet article, nous décrirons plus spécifiquement le dispositif passerelle vers la deuxième année d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du groupement de l'UPEC. Nous avons souhaité évaluer ici les retombées de ce dispositif sur le nombre, la satisfaction et la réussite des étudiants issus de la LSPS. Les objectifs de cette étude étaient donc 1) de déterminer le nombre d'étudiants de la LSPS intéressés par cette passerelle, 2) d'évaluer la satisfaction des étudiants quant au dispositif pédagogique mis en place et 3) d'évaluer la réussite scolaire des étudiants issus de la passerelle à l'issue de leur deuxième année à l'IFSI.

Méthodes

Description du dispositif

D'un volume horaire de quatre-vingts heures, l'option paramédicale permet de créditer douze crédits européens ECTS (*European Credits Transfer System*) et comprend plusieurs unités d'enseignements (UE) distinctes, axées sur les spécificités des différentes professions paramédicales. Notamment, l'UE intitulée « Soins paramédicaux », dispensée sur cinquante heures, est centrée sur l'acculturation et les spécificités du métier infirmier, avec plusieurs objectifs pédagogiques : maîtriser les concepts fondamentaux en soins infirmiers, appréhender une relation de communication en soins adaptée, identifier le caractère singulier de la personne soignée et comprendre le raisonnement clinique⁴. Cette UE permet notamment d'enseigner les bases de l'hygiène, de la prévention des infections et des premiers secours ainsi que du raisonnement clinique et des techniques de soins, telles que les soins de confort et de bien-être et les soins relationnels. Les cours ont été élaborés par des enseignants universitaires et des formateurs des IFSI du groupement UPEC à partir du référentiel de formation en soins infirmiers⁴. Le rapprochement du contenu de l'option paramédicale avec le

programme décrit dans le référentiel de formation permet aux étudiants de valider plusieurs UE et facilite ainsi leur intégration en deuxième année d'IFSI.

A l'issue du jury de première année de LSPS, les étudiants ont eu la possibilité de candidater sur ce dispositif passerelle. Une commission d'examen des vœux s'est réunie le 9 juin 2021 pour sélectionner les candidats qui seraient admis à poursuivre le dispositif. Les critères de sélection retenus étaient les suivants : validation de la première année de licence LSPS en première session et validation de l'option paramédicale avec une note supérieure ou égale à 10/20. Ces critères garantissent le niveau des acquisitions et légitiment l'entrée des étudiants en deuxième année d'IFSI. Si l'année universitaire est capitalisée et donc pleinement reconnue, il s'agit de s'assurer que les acquis sont solides et permettent la poursuite de la formation en soins infirmiers dans les meilleures conditions.

Pour intégrer la deuxième année d'IFSI, les étudiants sélectionnés devaient ensuite valider un stage infirmier de sept semaines en juin-juillet 2021 et des enseignements complémentaires, organisés en alternance. Chaque semaine, les étudiants effectuaient quatre jours sur leurs lieux de stage et un jour était consacré à des enseignements complémentaires sous forme théorique et pratique à l'IFSI : les vendredis pédagogiques. Les étudiants ont été accueillis sur les lieux de stage des IFSI du groupement de l'UPEC et ont été accompagnés par les équipes de soins des services. L'objectif de cette immersion clinique était de permettre aux étudiants d'être confrontés aux réalités professionnelles et de confirmer leur projet de formation⁵. Parallèlement au stage, les étudiants ont bénéficié lors des vendredis pédagogiques d'un accompagnement personnalisé en fonction de leurs besoins et d'enseignements complémentaires à ceux reçus dans le cadre de l'option paramédicale sous forme d'ateliers pratiques pour l'apprentissage des gestes techniques (ponction veineuse, préparation de perfusion, calculs de dose et de débits), de simulations en soins relationnels et d'enseignements sur le raisonnement clinique et la méthodologie de l'analyse de pratique professionnelle⁴. Pour permettre aux étudiants de valider un maximum d'ECTS, des évaluations ont été organisées durant cette période de stage (UE 4.4 « Thérapeutique et contribution au diagnostic médical », UE 3.1 « Raisonnement clinique, démarche clinique infirmière », UE 3.2 « Projet de soins infirmiers », UE 5.2 « Evaluation d'une situation clinique » du semestre 2)⁴.

L'entrée en deuxième année d'IFSI a été actée par une seconde commission d'examen des vœux le 27 août 2021 qui a examiné l'ensemble du parcours des étudiants. Le jury a validé les acquisitions d'ECTS⁶, qui sont liées soit aux contenus du tronc commun de la LSPS, soit à ceux de l'option paramédicale, ou encore aux évaluations passées lors des vendredis pédagogiques (Annexe 1). A l'issue de la commission d'examen des vœux, les étudiants ont été affectés dans les IFSI qu'ils avaient préalablement choisis et ils ont effectué leur rentrée en septembre 2021 aux côtés des étudiants issus de la filière classique. Chaque IFSI avait déterminé sa capacité d'accueil pour les étudiants de la passerelle au regard des abandons de formation, les candidats à l'entrée en deuxième année venant ainsi, en partie, compenser les défections de la première année de formation. La commission d'examen des vœux a également pris la décision de valider par anticipation l'UE 2.5 « Processus inflammatoires et

infectieux » au semestre 3 de la deuxième année d'IFSI sur la base des enseignements de l'UE « L'organisme face aux agents pathogènes » du tronc commun de LSPS.

Recueil des données

Le nombre d'étudiants intégrant la passerelle a été relevé à partir de la liste des admis à la passerelle IFSI ayant validé leur inscription.

Par ailleurs, à l'issue de la période de stage, un questionnaire de satisfaction en ligne a été proposé par email aux étudiants pour recueillir leur avis. Lors du dernier vendredi pédagogique, le 31 juillet 2021, les étudiants ont complété le questionnaire de satisfaction sur place, en autonomie. Les étudiants devaient évaluer l'ensemble du dispositif passerelle, qu'il s'agisse de son aspect organisationnel, des contenus proposés ou de leur projection à intégrer la formation en soins infirmiers en deuxième année. Le questionnaire comportait neuf questions, cinq sous forme d'échelle de Likert et quatre sous forme de réponse courte (Tableau I).

Enfin, les notes des étudiants ainsi que la moyenne de leur promotion ont été recueillies grâce au logiciel APOGEE pour les UE sous responsabilité universitaire. Les notes des étudiants, la moyenne de leur promotion pour les UE sous responsabilité IFSI ainsi que les appréciations de stage ont été recueillies auprès des formateurs des IFSI concernés.

Résultats

Nombre d'étudiants admis en IFSI via la passerelle

Sur les 710 étudiants inscrits à l'option paramédicale, 42 ont candidaté sur le dispositif passerelle entre le 5 avril et le 4 juin 2021. Vingt-six répondaient aux critères d'admission et ont donc été retenus lors de la commission d'examen des vœux du 9 juin 2021.

Parmi eux, dix ont finalement décidé de poursuivre en deuxième année de LSPS et six étudiants n'étaient pas à jour de leurs vaccinations obligatoires et n'ont donc pas pu être admis à faire le stage.

Au final, dix étudiants ont intégré la passerelle et ont donc réalisé le stage d'une durée de sept semaines du 14 juin au 31 juillet 2021.

La commission d'examen des vœux finale du 27 août 2021 a validé l'entrée en deuxième année d'IFSI pour l'ensemble des étudiants admis sur le dispositif. Conformément au référentiel de formation infirmier⁴, les étudiants en soins infirmiers sont admis en deuxième année avec au moins 48 ECTS. Les mêmes conditions sont requises pour les étudiants de LSPS. La totalité des étudiants a réussi l'ensemble des évaluations et a donc obtenu les ECTS nécessaires pour intégrer l'IFSI en deuxième année, avec des « dettes » de première année, qu'ils devront valider au cours de leur deuxième année.

Sur les dix étudiants ayant suivi la passerelle, un a finalement été admis en deuxième année de pharmacie au jury de juillet 2021 et a souhaité poursuivre ce cursus et un autre a décidé de se réorienter en psychomotricité. Ce sont donc huit étudiants qui ont intégré l'IFSI en deuxième année à la rentrée de septembre 2021, quatre étudiants avec un total de 50 ECTS sur 60 et quatre étudiants avec 48 ECTS sur 60. Pour ces derniers, le jury n'a pas souhaité valider les deux ECTS de l'UE 4.4 « Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical » du semestre

2, jugeant les résultats des étudiants trop faibles. Les caractéristiques démographiques des étudiants admis figurent dans le tableau II. On constate une majorité de filles. L'âge médian était de 19 ans et tous les étudiants habitaient les départements du 94 ou du 77. Parmi eux, aucun n'a abandonné durant l'année scolaire 2021-2022.

Satisfaction des étudiants

L'analyse des résultats du questionnaire de satisfaction a montré que 67% des étudiants étaient très satisfaits de l'accueil et de l'organisation de la période de stage, et que 78% étaient très satisfaits de l'ambiance du groupe. La qualité des interventions pédagogiques dispensées a été jugée très satisfaisante et les thématiques abordées ont parfaitement répondu aux attentes pour 89% des étudiants. La note moyenne attribuée aux étudiants à leur stage était de 8,7/10. Dans leurs commentaires libres, les étudiants mettent en avant l'intérêt des vendredis pédagogiques qui leur apportent un espace d'échanges et de retours sur leur stage et leur permettent de gagner en assurance. Ils soulignent l'importance du stage qui leur permet de découvrir le milieu hospitalier et de confirmer leur choix professionnel. Il est intéressant de noter que plusieurs étudiants mentionnent dans les points forts le fait de pouvoir passer en deuxième année d'IFSI sans perdre une année d'études supérieures. Enfin, les étudiants se jugeaient globalement prêts à entrer en deuxième année d'IFSI à la prochaine rentrée (note moyenne : 7,4/10).

Réussite scolaire des étudiants

Les résultats des évaluations du semestre 3 (S3) et du semestre 4 (S4) de l'année universitaire 2021-2022 montrent que les étudiants ont validé 87,5% des unités d'enseignements avec une note supérieure ou égale à 10/20 en session 1 pour le S3 et 91,3% pour le S4. En session 1, le taux de réussite atteint respectivement 95,8% et 83,3% pour les unités d'enseignements facultaires pour le S3 (Tableau III) et le S4 (Tableau IV). Il est de 81,3% et 93,8% pour les unités d'enseignements à coordination IFSI pour le S3 (Tableau III) et le S4 (Tableau IV) respectivement. L'écart à la moyenne de la promotion des étudiants de la passerelle par rapport à ceux admis via Parcoursup est de +0,6 pour les UE du S3 et de +0,8 pour les UE du S4 en moyenne. Concernant l'acquisition des compétences en stage, tous les étudiants de la passerelle ont validé les deux stages du S3, un étudiant n'a pas validé un des deux stages du S4.

Au total, sept étudiants sur huit ont validé les semestres 1 et 2 et acquis au moins 48 ECTS sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4 lors de la session 1 ce qui autorise leur passage en troisième année (Figure 1).

Discussion et perspectives

Nous avons pu accueillir dans ce dispositif Passerelle dix étudiants pour l'année universitaire 2020-2021, dont huit sont entrés en deuxième année d'IFSI à la rentrée 2021. Les premiers résultats montrent que ces étudiants ont validé 87,5% des unités d'enseignements du S3 et 91,3% des unités d'enseignements du S4 au cours de leur année à l'IFSI. Tous les étudiants ont validé leurs dettes de première année. 87,5% des étudiants ont validé leur deuxième année

dès le premier passage, tandis que selon des données de la DREES publiée en 2019, 83% des étudiants inscrits en première année avaient leur diplôme trois ans plus tard⁷. Le premier bilan est donc positif, notamment du point de vue des acquisitions d'ECTS.

Le dispositif passerelle permettant aux étudiants de première année de la LSPS d'entrer en deuxième année d'IFSI a l'avantage de faciliter leur parcours au sein des métiers de la santé à l'UPEC. En reconfigurant le paysage de la formation, il crée également une nouvelle dynamique en impulsant une culture santé commune à l'ensemble des étudiants. Cette première année d'études commune favorise, par le biais de l'option paramédicale, la découverte d'autres métiers de la santé et crée des conditions favorables à la collaboration entre acteurs du soin. Or, plusieurs études ont mis en lumière l'importance de l'interprofessionnalité dès la formation initiale en santé⁸ afin notamment de développer une meilleure communication permettant de développer des pratiques transversales⁹ et des compétences collaboratives¹⁰. Ce dispositif a esquissé les contours d'une formation rénovée mettant en avant la complémentarité des acteurs du soin mais partageant un même engagement et une même culture professionnelle.

Si cette première expérience est positive et encourageante, il est apparu indispensable d'envisager certaines évolutions au dispositif. Ainsi, des contenus supplémentaires ont été proposés à la rentrée de septembre 2021 pour permettre aux étudiants d'intégrer la deuxième année d'IFSI avec un minimum de dettes d'unités d'enseignements. Des apports et compléments en pharmacologie, squelette/motricité, premiers secours et gestion des risques ont été intégrés soit dans le tronc commun de la LSPS, soit dans l'option paramédicale, soit lors des vendredis pédagogiques afin de permettre la validation des unités d'enseignements 2.11 « Pharmacologie et thérapeutiques », 2.3 « Santé, maladie, handicap, accident de la vie » et 4.5 « Gestion des risques ». Pour l'année 2021-2022, les dettes seront donc réduites à deux UE : l'UE 2.4.S1 « Processus traumatiques » et l'UE 2.6.S2 « Processus psychopathologiques ». Par ailleurs, pour garantir le maillage territorial de l'ensemble des IFSI partenaires de l'Université dans l'accueil des étudiants issus du dispositif, la procédure de choix des IFSI a été repensée.

Enfin, afin de favoriser des réels choix de filières et éviter les choix « par dépit », une passerelle similaire vers la deuxième année de formation de manipulateur en électroradiologie médicale va devenir concrète pour l'année universitaire 2022-2023. Ces passerelles s'inscrivent pleinement dans *la logique de la réforme des études de santé puisqu'elles organisent à la fois la progressivité de l'orientation et la fluidité entre les filières*¹¹. La motivation est en effet un élément important dans la scolarité des étudiants en santé^{12,13}. Notre étude comporte certaines limites, en particulier du fait de la faible taille d'échantillon, et de sa composition (âge homogène, principalement des filles). Cet échantillon est néanmoins représentatif des étudiants en IFSI : une enquête de 2016 a montré que 36,1% des étudiants entrant en première année d'IFSI avait moins de 20 ans et que les étudiants infirmiers étaient à 83% des filles¹⁴. Nous n'avons également qu'une année de recul sur le parcours de ces étudiants qui n'auront passé que deux ans en IFSI après un an de LSPS, nous ne pouvons donc pas présager de la suite de leur trajectoire, en particulier en termes de construction d'identité professionnelle. D'autres études seront nécessaires pour suivre leurs parcours scolaires et professionnels.

Néanmoins, notre étude permet de mettre en lumière la réussite scolaire des étudiants issus de cette passerelle et encourage à poursuivre le déploiement de ce dispositif, en soins infirmiers et dans d'autres filières paramédicales avec des curriculums proches de celui de la première année de LSPS. Au total, les huit étudiants admis en deuxième année d'IFSI via la passerelle ont été autorisés à passer en troisième année d'IFSI à l'issue des Commissions d'Attribution des Crédits (CAC) de juillet-août 2021.

Conclusion

Dès l'année scolaire 2020-2021, l'UPEC a mis en place une passerelle de la fin de première année de licence santé vers la deuxième année d'étude en soins infirmiers. L'évaluation de ce dispositif montre des résultats encourageants, tant dans les résultats scolaires que dans les retours qualitatifs des étudiants inscrits à ce dispositif. Au-delà du parcours scolaire, la mise en place de cette passerelle favorise la découverte interprofessionnelle dès la formation initiale. L'universitarisation des métiers de la santé et l'orientation vers un choix de filière après une année de scolarité peut permettre un réel choix éclairé, ce qui peut devenir un levier majeur d'attractivité pour les futurs étudiants. La trajectoire de ces étudiants obtenant un diplôme paramédical après un parcours issu de la LSPS reste maintenant à étudier dans le temps, en particulier en termes de construction d'identité professionnelle.

Références

¹Décrets n° 2019-1125 et- 2019-1126 du 4 novembre 2019 relatifs à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique [On-line]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

²Bluteau, P. Une nouvelle passerelle entre les PASS/L.AS et les études paramédicales dès 2022. *L'étudiant 2021* [On-line]. Disponible sur : <https://www.letudiant.fr/etudes/medecine-sante/une-nouvelle-passerelle-entre-les-pass-l-as-et-les-etudes-paramedicales-des-2022.html>

³Arrêté du 9 septembre 2021 portant autorisation d'expérimentations relatives aux modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche. [On-line]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

⁴Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier. [On-line]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

⁵Pennaforte A. Les bénéfices du stage dans le processus de professionnalisation des infirmiers. *Soins Cadres* 2018;27(108S):8-12

⁶Le processus de Bologne. Questions-réponses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [On-line]. Disponible sur : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-processus-de-bologne-questions-reponses-47254>

⁷Croguennec, Y. La formation aux professions de la santé en 2015 (hors professions médicales et pharmaceutiques), DREES. 2017; Document de travail, Série statistiques, 202. [On-line]. Disponible sur : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

⁸Herbreteau, F, Benscri, N. Simulation en santé et inter-professionnalité en formation initiale. *Soins, la revue de référence infirmière* 2017;62(813):48-49

⁹Pinho de Mesquita L, Matumoto S, Chervin J, Monceau G. L'inter-professionnalité dans les formations paramédicales en France: Regards croisés sur le processus d'universitarisation. *Éducation, Santé, Sociétés, Editions des archives contemporaines* 2020;6(1):119-136

¹⁰Olicard, F. Apprendre ensemble à travailler ensemble : l'inter-professionnalité en formation par la simulation au service du développement des compétences collaboratives. *Recherche en soins infirmiers* 2014;117:33-49

¹¹Création de places de formations sanitaires et sociales, mission de concertation Etat-région, S. Le Boulter, 22/01/2021

¹²Kliem Mootien, F, Abbiati M, Baroffio Barbier A, Groc Y, Poteaux N. Huit ans après la réforme de la formation en soins infirmiers, comment les étudiants perçoivent-ils leur milieu d'apprentissage ? Étude descriptive et comparative. *Revue Francophone Internationale de Recherche Infirmière* 2019;5(2):e63-e72

¹³Pelaccia, T. La motivation des étudiants en sciences de la santé. *Pédagogie médicale* 2016;17(2):91-94

¹⁴Rédaction ActuSoins. Enquête DRESS : qui sont les étudiants en soins infirmiers ? *ActuSoins* 2016. [On-line]. Disponible sur : <https://www.actusoins.com/271730/enquete-drees-qui-sont-les-etudiants-en-soins-infirmiers.html>

Tableaux et figures

Tableau I. Questionnaire de satisfaction de fin de stage

Liste des questions
1. Évaluez l'accueil et l'organisation du lundi 14 juin 2021
2. Évaluez l'ambiance au sein de votre groupe tout au long des 7 semaines de stage
3. Évaluez globalement la qualité des interventions pédagogiques dispensées lors des sorties de stage
4. Les thématiques abordées ont-elles répondu à vos attentes ?
5. Quels seraient les points à améliorer au niveau de ces apports ?
6. Avez-vous des suggestions à faire ?
7. Évaluez votre degré de satisfaction concernant votre stage
8. Quels sont les points forts de ce stage pour vous ?
9. Quels seraient les points à améliorer au niveau de ce stage ? Avez-vous des suggestions ?

Tableau II. Caractéristiques démographiques et géographiques des étudiants de LSPS admis en 2^{ème} année d'IFSI

Sexe	Age à l'entrée en 2ème année d'IFSI médiane (min -max)	Département de résidence
filles, n = 7 (87,5%)	19 (18 - 23)	Seine et Marne, n = 3 (37,5%)
garçons, n = 1 (12,5%)		Val de Marne, n = 5 (62,5%)

Tableau III. Résultats des évaluations du semestre 3 pour l'année universitaire 2021-2022 (session 1) pour les huit étudiants du dispositif Passerelle

Unité d'enseignement		Résultats
UE sous responsabilité universitaire	UE 1.2.S3	12,7 ± 1,9 (10,5 - 16,5)
	UE 2.8.S3	12,3 ± 2,0 (8,9 - 14,9)
	UE 2.11.S3	14,6 ± 2,7 (10,7 - 18,0)
UE sous responsabilité IFSI	UE 3.2.S3	12,4 ± 2,2 (8,5 - 14,5)
	UE 3.3.S3	12,6 ± 3,6 (7,0 - 17,0)
	UE 4.2.S3	11,5 ± 3,8 (8,3 - 18,8)
	UE 4.6.S3	11,4 ± 1,1 (10,0 - 13,0)
	UE 5.3.S3	11,9 ± 4,5 (3,0 - 15,5)
	UE 6.2.S3	16,4 ± 1,7 (12,9 - 18,2)
Stages de S3 (% de validation)		100%
Total ECTS acquis		28 ± 3 (21 - 30)
Résultats exprimés en moyenne ± écart-type (min -max)		

Tableau IV. Résultats des évaluations du semestre 4 pour l'année universitaire 2021-2022 (session 1) pour les 8 étudiants du dispositif Passerelle

Unité d'enseignement		Résultats
UE sous responsabilité universitaire	UE 1.3.S4	13,1 ± 3,1 (9,0 - 17,0)
	UE 2.7.S4	11,4 ± 1,6 (9,3 - 13,5)
	UE 3.4.S4	13,6 ± 3,1 (10,5 - 19,5)
	UE 3.5.S4	13,6 ± 3,7 (10,0 - 20,0)
	UE 4.3.S4	14,3 ± 3,0 (12,0 - 19,7)
UE sous responsabilité IFSI	UE 4.4.S4	15,6 ± 7,3 (0,0 - 20,0)
	UE 4.5.S4	11,8 ± 2,4 (8,0 - 15,0)
	UE 4.6.S4	15,8 ± 6,4 (0,0 - 19,0)
	UE 5.4.S4	15,1 ± 3,0 (9,3 - 19,5)
	UE 6.2.S4	17,2 ± 2,1 (14,8 - 20,0)
Stages de S4 (% de validation)		93,8%
Total ECTS		27 ± 3 (24 - 30)
Résultats exprimés en moyenne ± écart-type (min –max)		

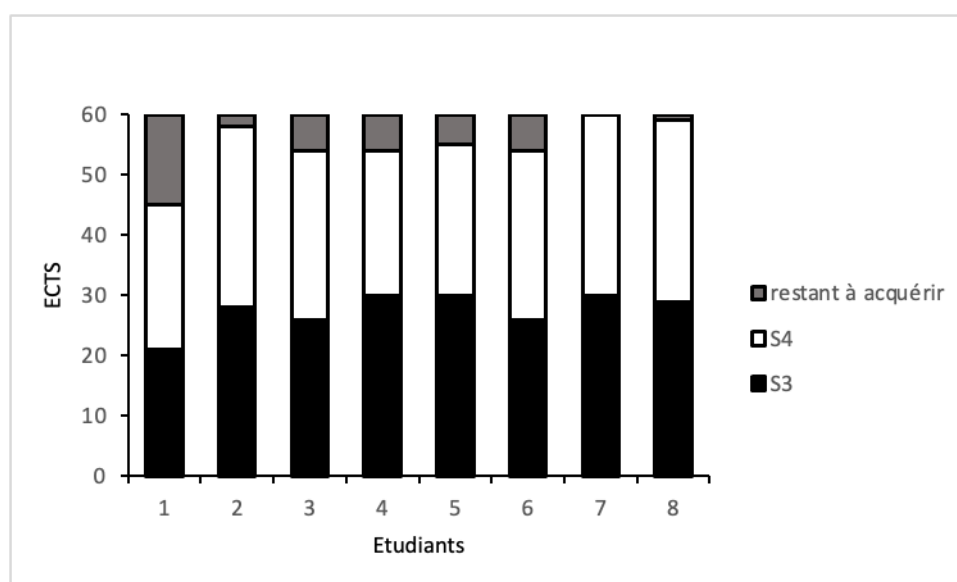


Figure 1. Acquisitions des ECTS théoriques et pratiques pour l'année universitaire 2021-2022 (session 1) pour les 8 étudiants du dispositif Passerelle

Annexe 1. Validation des ECTS, tableau d'équivalence IFSI/LSPS

Semestre 1		Validation Oui /Non	Source de la validation
Unités d'Enseignement	ECTS		
1.1 Psychologie- Sociologie- Anthropologie	3	Oui	tronc commun LSPS
1.3 Législation – Ethique - Déontologie	2	Oui	tronc commun LSPS
2.1 Biologie Fondamentale	1	Oui	tronc commun LSPS
2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Oui	tronc commun LSPS
2.4 Processus traumatiques	2	Non	
2.10 Infectiologie- Hygiène	2	Oui	tronc commun LSPS et option paramédicale
2.11 Pharmacologie et Thérapeutiques	2	Non	pharmacologie générale en tronc commun LSPS mais pas d'enseignement des classes pharmacologiques
3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Oui	option paramédicale
4.1 Soins de confort et de bien être	2	Oui	option paramédicale
5.1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	2	Oui	option paramédicale
6.1 Méthodes de travail	2	Oui	tronc commun LSPS
6.2 Anglais	2	Oui	tronc commun LSPS
Semestre 2		Validation Oui /Non	Source de la validation
Unités d'Enseignements	ECTS		
1.1 Psychologie- Sociologie- Anthropologie	2	Oui	tronc commun LSPS
1.2 Santé publique et économie de la santé	2	Oui	tronc commun LSPS
2.3 Santé, Maladie, Handicap, Accidents de la vie	2	Non	
2.6 Processus psycho-pathologiques	2	Non	
3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Oui	évaluation lors du retour de stage (vendredis pédagogiques)
3.2 Projet de soins infirmiers	1	Oui	évaluation lors du retour de stage (vendredis pédagogiques)
4.2 Soins relationnels	1	Oui	option paramédicale
4.3 Soins d'urgences	1	Non	Apports théoriques dans le cadre de l'option paramédicale mais pas de validation de la pratique
4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Oui	évaluation lors du retour de stage (vendredis pédagogiques)
4.5 Soins infirmiers -gestion des risques	1	Non	
5.2 Evaluation d'une situation clinique	2	Oui	évaluation lors du retour de stage (vendredis pédagogiques)
6.2 Anglais	2	Oui	tronc commun LSPS

